



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
YONNE

TERRALTO

Une marque Chambres d'agriculture
pour les **collectivités**

L'AGRICULTURE EN PUISAYE-FORTERRE

27/03/2026

www.yonne.chambre-agriculture.fr



PORTRAIT DE L'AGRICULTURE - CC PUISAYE-FORTERRE

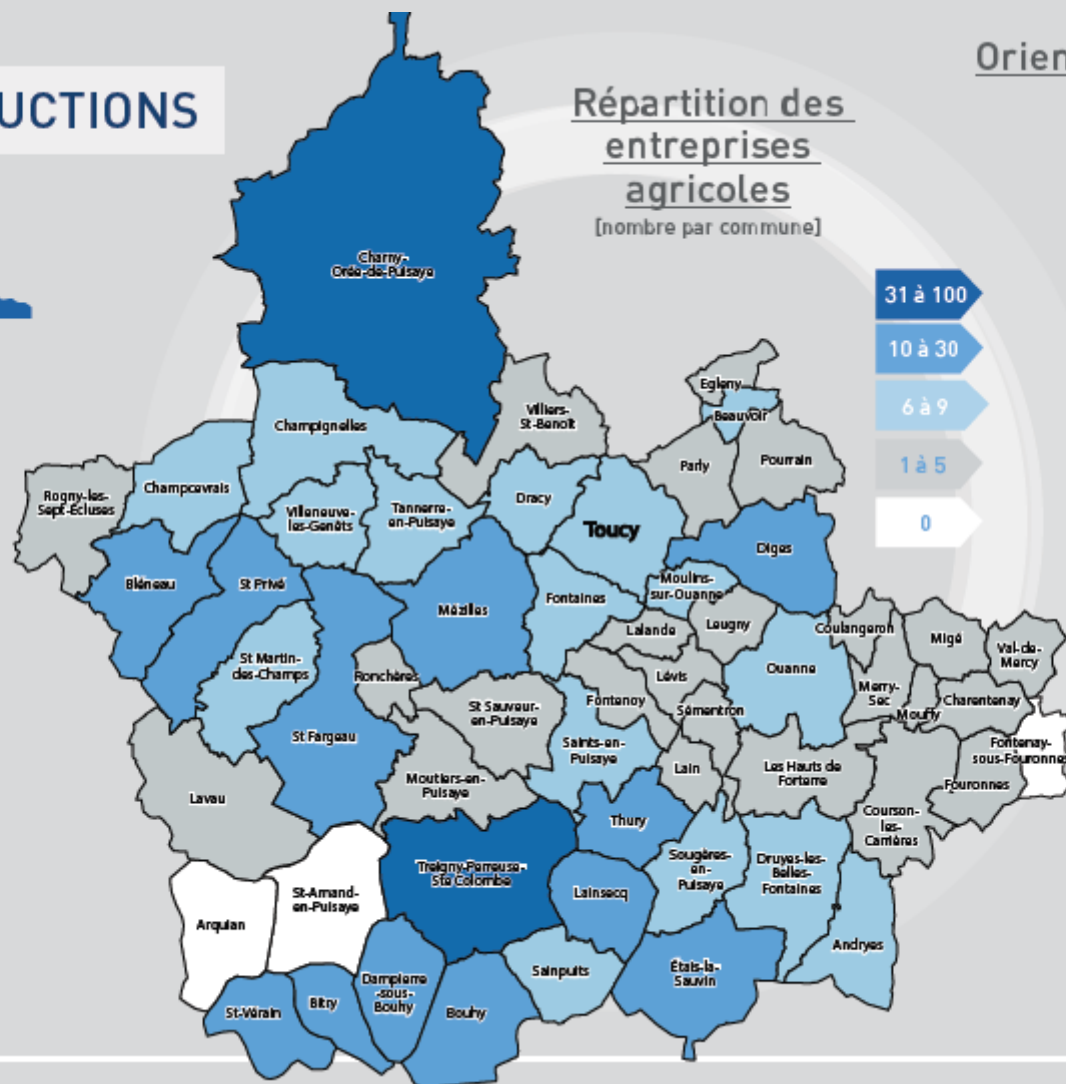
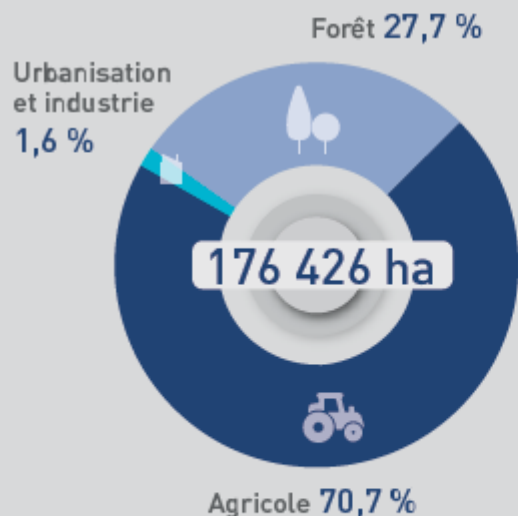


Territoires et productions

TERRITOIRES & PRODUCTIONS

855 ENTREPRISES
AGRICOLES 
[- 24] par rapport à 2022

Répartition de la surface totale



Orientations principales des productions



- Un territoire à vocation agricole (70% consacré à l'agriculture)
- Une majorité des entreprises sont spécialisées en grandes cultures, mais l'élevage a une place importante sur le territoire, notamment en comparaison du reste du département (1/3 des exploitations d'élevage du département)



DES HOMMES & DES FEMMES



933 CHEFS D'EXPLOITATION OU ASSIMILÉS ET CO-EXPLOITANTS

[- 14] par rapport à 2022

SOIT **2,8 %**

DE LA **POPULATION TOTALE**

[33 770 HABITANTS]



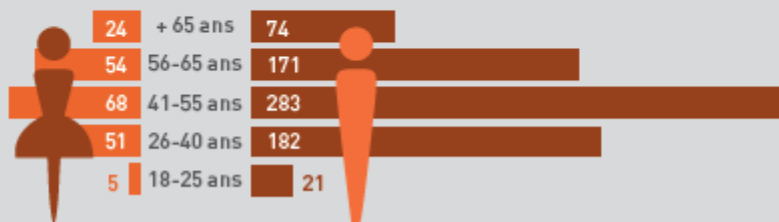
21,7 % DE FEMMES

CHEFFES D'EXPLOITATION OU CO-EXPLOITANTES

[+ 0,3 %] par rapport à 2022

RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

Répartition des chefs d'exploitation [par âge]



Départ/installations



323 DÉPARTS À LA RETRAITE

DANS LES 10 PROCHAINES ANNÉES

SOIT **34,6 %** DES CHEFS D'EXPLOITATION



105 INSTALLATIONS AIDÉES SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES

[- 2] par rapport à 2022

Orientation des installations aidées

[par production] DONT 28 EN AB



- Un nombre important d'actifs agricoles : ¼ des actifs du département
- Un territoire confronté à la diminution du nombre d'actifs agricoles, avec un tiers des exploitants en âge de partir en retraite dans les 10 prochaines années, et un taux de renouvellement des régénérations faible (1 installation aidée pour 3 départs).

Données économiques

DONNÉES ÉCONOMIQUES

MAIN D'OEUVRE

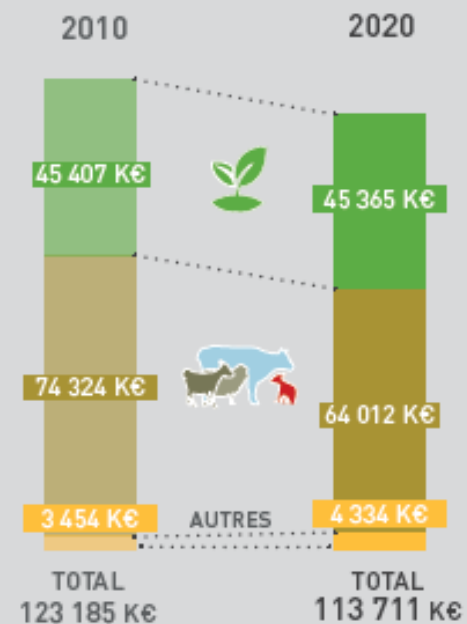
1 538 EMPLOIS

SOIT 963 ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN



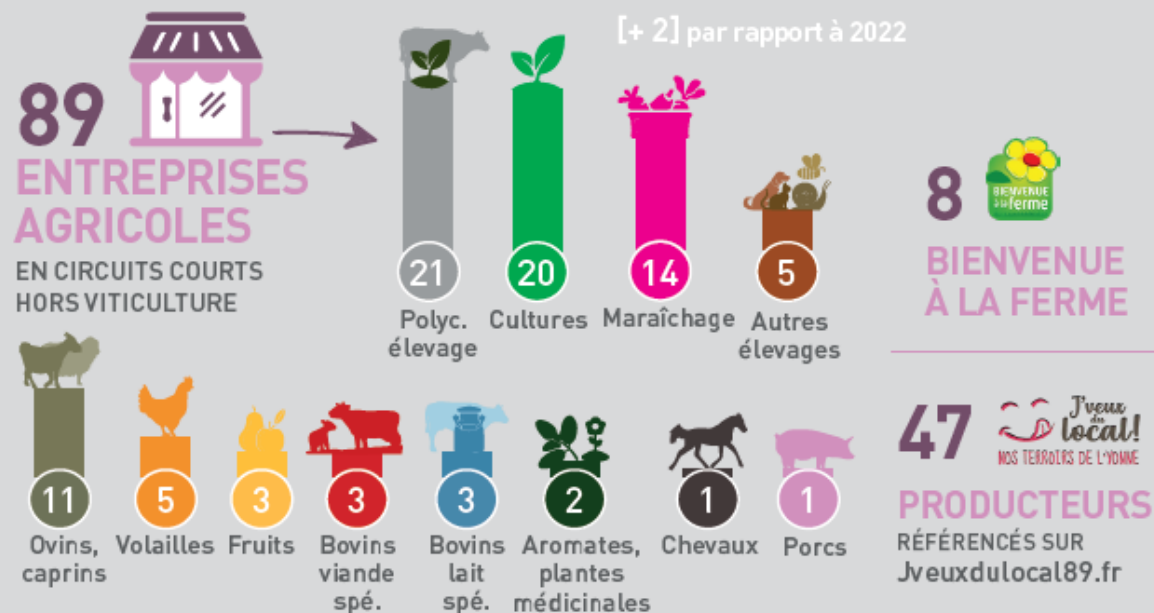
PRODUCTION BRUTE STANDARD

VALEUR DE LA PRODUCTION POTENTIELLE PAR
HECTARE OU PAR TÊTE D'ANIMAL [hors aides]



- L'agriculture représente un bassin d'emploi important, avec 1 538 emplois, soit 10% de l'emploi en CCPF
- On observe une diminution des revenus liés à l'agriculture sur le territoire entre 2010 et 2020, liée à la diminution de l'élevage

ALIMENTATION DE PROXIMITÉ



CERTIFICATION ET QUALITÉ

Agriculture biologique

14,4 %



ENTREPRISES AGRICOLES DU TERRITOIRE [SOIT 123 ENTREPRISES]

HVE [Haute Valeur Environnementale]

0,3 %



ENTREPRISES AGRICOLES DU TERRITOIRE [SOIT 3 ENTREPRISES]

- Une agriculture qui se diversifie et se saisie des outils de valorisation des productions : vente directe, certifications...
- 14,4% des exploitations engagées en agriculture biologique, équivalent à la moyenne nationale de 14,9%

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



-33 jours

de gel par an
entre les périodes
2071-2100 / 1976-2005



+13 jours

de dépassement des 35°C
entre les périodes
2071-2100 / 1976-2005



+3,7°C

sur la température annuelle
moyenne entre les périodes
2071-2100 / 1976-2005



1 année sur 2

avec un niveau de stress hydrique
estival exceptionnellement intense
sur la période 2071-2100,
contre 1 année sur 10 sur la période
2021-2050



+15 %

Hausse de précipitations
moyenne jusqu'à 2050 suivi
d'une diminution progressive



5 ans

période de retour de l'épisode à
forte pluviométrie (type 2024) entre
2021-2050



Source : Modélisation ClimA-XXI, outil des
Chambres d'agriculture, sur la base des
données :

- de la station météo de Nitry (station
réfèrentielle pour les grandes cultures des
plateaux de Bourgogne)
- DRIAS/CNRM 2020
- Du scénario RCP 8.5

LA DOCTRINE PROFESSIONNELLE AGRIVOLTAÏQUE



Face au nombre grandissant de projets de parcs photovoltaïques dans le département de l'Yonne, la profession agricole a établi dès 2019 une doctrine encadrant leur développement dans le respect de l'agriculture et des territoires. Les objectifs de cette doctrine étaient de garantir le partage de la valeur entre les exploitants du territoire, et d'orienter les projets vers les terres au plus faible potentiel agronomique.

Suite à l'évolution de la réglementation (Loi APER, décret du 8 avril 2024), la profession agricole du département a souhaité faire évoluer la doctrine, afin d'intégrer les enjeux liés à l'agrivoltaïsme. La doctrine de la profession agricole de l'Yonne pour l'agrivoltaïsme a été votée à la majorité en session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne le 19 septembre 2024. Les points principaux de cette doctrine sont présentés ci-dessous.



Priorité aux sols à faible potentiel agronomique (classe 3 et 4)



Seuil par exploitant 10 MWc



Garantir la transmission des exploitations



Garantir la sécurité juridique du fermier via le bail agrivoltaïque



Garantir la prise en charge du démantèlement



Participer au fond de Compensation Collective Agricole

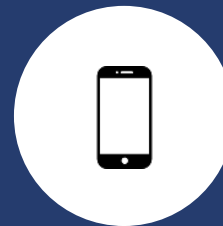
Contactez-nous



Lucile
HAMMOU



l.hammou
@yonne.chambagri.fr



06 02 04 30 64

